

(N^o 91.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1879.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un Crédit spécial pour l'ameu- blement des nouveaux locaux de la Cour militaire.

(Voir les N^{os} 120, 128, 131 de la Chambre des Représentants
et 79 du Sénat, session 1878-1879.)

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président-Rapporteur, DE KERCHOVE,
VAN VRECKEM, le Comte DE LIMBURG STIRUM, TACQUENIER et JANSSENS.

MESSIEURS,

Une somme de fr. 30,127-25 est demandée pour payer l'ameublement des locaux occupés au nouveau Palais de Justice par la Cour militaire. Les membres de la Section centrale de la Chambre ont, eux-mêmes, été visiter les locaux et se sont assurés que la dépense faite n'est nullement exagérée; mais ils font observer qu'il eût été plus régulier de demander le crédit avant de faire la dépense.

Cette observation est juste, et nous y adhérons en principe; déjà l'année dernière nous en avons, dans un rapport, consigné une semblable à l'occasion d'une dépense faite pour l'ameublement du Palais de Justice à Liège; nous devons pourtant ajouter, qu'en fait ici, il y avait urgence, que l'utilité de la dépense ne pouvait pas être contestée, et qu'ainsi l'irrégularité signalée n'a pas le caractère de gravité qu'elle pourrait avoir dans des circonstances ordinaires.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui a réuni à la Chambre 61 voix contre 10 et une abstention.

Le Président-Rapporteur,
Baron D'ANETHAN.